

D49-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Julien QUONIAM.

Absent : M. Fabien MURAIL (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COLLIN

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 juin 2026.

Travaux de réparation de la toiture de l'église

Rapporteur : M. Christian JARD

La toiture de l'église présente des désordres entraînant des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment.

Afin de remédier à cette situation et préserver le patrimoine communal, un devis a été sollicité auprès de deux entreprises spécialisées pour la réparation des travaux de réparation de toiture.

Une seule entreprise a répondu à notre demande,

M. JARD présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BP COUVERTURE pour un montant de 2 203,67 € HT, soit 2 644,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

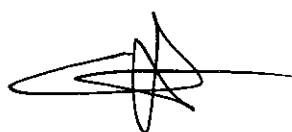
- **Approuve** le devis présenté par PB COUVERTURE pour la réalisation des travaux de réparation de l'église
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of horizontal strokes.

Le Secrétaire de séance,
M. Frédéric COLLIN

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and several intersecting lines.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 03/07/26 et affichée le 03/07/26